

L' ANGE GABRIEL,

JOURNAL POLITIQUE, HISTORIQUE, LITTÉRAIRE, etc.

PRIMIDI, 1er. Nivôse, An VIII.

22 Décembre, 1799.

Tria sunt omnia, et ipsum ter in omnem partem se diffundit. ARISTOT. l. 1. de Cælo.

Pétition en faveur des religieuses. — Effet de la suppression du mot saint. — Approche des autrichiens du côté d'Embrun et de Barcelonnette. — Préparatifs de Lecourbe dans la crainte d'une attaque prochaine en Suisse. — Maladie épidémique à Grenoble. — Proclamation des généraux Masséna, Moreau et Brune, aux soldats sous leurs ordres. — Plan de la coalition pour la campagne prochaine. — Conduite et actions des frères cisalpins à Grenoble. — Mise en état de siège de la ville de Caen. — Lettre sur la déportation des prêtres. Brutalité des gendarmes de Condrieux contre un délégué des consuls. — Opération révolutionnaire à la bourse de Paris. — Nouvelles diverses. — Variétés.

Ce Journal qui paroît tous les jours, est du prix modique de 11 francs pour trois mois; de 21 francs pour six mois; et de 40 francs pour un an franc de port. On sera libre de ne souscrire que pour un mois, en payant 4 fr. On envoie les lettres et l'argent, affranchis, à l'adresse du directeur de l'Ange Gabriel, rue du Cimetière-St. André-des-Arcs, n°. 9, à Paris.

I T A L I E.

Turin, 1er. décembre (10 frimaire.) Il se confirme que les autrichiens, après s'être emparé du poste des Barricades et de Château-Dauphin, ont pénétré sur les frontières de France, par le col de l'Agneau et par le col de l'Argentière, se dirigeant d'une part sur Embrun, et de l'autre sur Barcelonnette. L'aile gauche de l'armée de M. de Mélas a nouvellement gagné du terrain du côté d'Oranée, d'où elle menace de couper la retraite à l'armée française, en se dirigeant vers la principauté d'Onelle.

A L L E M A G N E.

Ratisbonne, 11 décembre (20 frimaire.) Le maréchal Suwarow a reçu hier un courier de Pétersbourg avec des dépêches, en conséquence desquelles les troupes russes doivent faire halte. Ce général en chef établira, dit-on, son quartier-général à Prague; l'avant-garde restera dans la Bavière. Le prince Paneraton, ainsi qu'un grand nombre d'officiers, resteront ici.

R E P U B L I Q U E H E L V É T I Q U E.

Bâle, 26 frimaire. Les dispositions militaires que le général Lecourbe vient de faire en Suisse, font croire que l'on craint une attaque de la part des autrichiens, du côté de Rhinsfelden ou de Schaffouse, où ils paroissent en force.

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

Condrieux. Le citoyen Reynier, maréchal-des-logis, à la tête d'un piquet de gendarmerie, se présente le 6, à 10 heures du soir, chez la veuve Breton, aubergiste, pour faire la visite des voyageurs qui descendoient dans le coche du Rhône. La plupart d'eux étoient déjà couchés; les autres étoient encore dans la salle. Les gen-

darmes placent des sentinelles à toutes les portes, précèdent à la recherche, exigent les passe-ports avec une indécence et une brutalité dont on n'a pas d'exemple. Le citoyen Fargue délégué des consuls, qui se rendoit dans le département des Bouches-du-Rhône, se promenoit dans la salle; il voulut passer à la cuisine, pour parler à la domestique; les gendarmes le repoussèrent avec violence en criant: *force à la loi*. Cinq d'entre eux se jetterent aussitôt sur lui, et le repoussèrent brusquement d'un bout de la salle à l'autre. Envan fit-il quelques observations au maréchal-des-logis, lui montra-t-il ses papiers et sa commission; Reynier lui répondit avec colère, le menaça de l'arrêter et de le conduire à la commune. Et voilà les hommes chargés de veiller à la sûreté publique.

Vannes, (Morbihan), 18 frimaire. Six à sept mille chouans sont cantonnés aux environs de Granchamp, tous armés d'excellens fusils, beaucoup plus fort et plus long que les nôtres, portant balle, par l'effet, l'arme et de la bonté de la poudre, à 200 pas de plus que les nôtres. Ils possèdent aujourd'hui tout ce qui est nécessaire à la guerre. Hier, ils ont dû bénir des canons, des obusiers et des drapeaux à Grandchamp; car il y avoit, dit-on, grande fête au château, et le canon tiroit. On regarde notre ville comme devant être occupée alternativement par eux et par les républicains. Plusieurs pensent déjà à se retirer à l'Orient ou à Belle-Isle.

Du Lude, 17 frim. Les royalistes se livrent aux plaisirs; avant-hier, ils ont donné un bal superbe, où les femmes les plus élégantes de cette commune ont été invitées. D'un autre côté, ils emploient tous les moyens possibles pour augmenter leurs forces: ils ont facilité, sur plusieurs points des côtes de l'Ouest, des descentes des anglais, qui leur ont apporté des secours et munitions de toutes sortes; mais la république rassemble des troupes; et déjà 15,000 hommes sont réunis au Mans, les hostilités vont recommencer.

A U R É D A C T E U R.

La Rochelle, 12 frimaire. J'espère que vous ne refuserez pas de faire entendre aussi les plaintes touchantes des prêtres déportés détenus ou proscrits, en exécution des lois révolutionnaires de la désastreuse journée du 18

fructidor. Faites-les entendre à l'homme juste et sensible, qui reconcilie en sa personne ceux qui se jouent de l'honneur avec l'humanité, et qui n'est pas du nombre de l'espece humaine. Dites - lui comment des hommes de tout âge, la plupart accablés d'infirmités de tout genre, ont été trainés de cachots en cachots, liés et garottés comme les plus vils criminels, et conduits, de toutes les parties de la France et des pays conquis, jusqu'à l'île de Rhé, où ils sont renfermés au nombre de 14 dans des chambres étroites, relégués dans des greniers, faute de place; exposés à la contagion d'un air méphitique; et l'hiver, aux rigueurs du froid. Représentez-lui ces infortunés, condamnés à toutes les privations, en proie aux douleurs les plus aiguës; ne répondant aux malédictions que par des bénédictions, en ne faisant des vœux que pour le bonheur et la tranquillité de leur pays, et ne soupirant après la liberté que pour aller terminer paisiblement, au sein de leurs familles, leur existence, trop long-temps et trop injustement tourmentée. L'homme qui nous gouverne est juste, l'humanité n'est pas pour lui un vain mot, la liberté d'une croyance religieuse, un vain droit; il comprendra que son intérêt et sa gloire lui prescrivent de satisfaire promptement au vœu bien prononcé de toute la France, et il s'empressera de briser les fers sous lesquels gémissent tant de français. Il appartient à la sagesse et à l'héroïsme de s'élever au-dessus des tracasseries religieuses qui ont fait tant de victimes, sans aucun résultat utile pour la prospérité publique. Eh! que craindre de ces hommes? Etrangers à toutes les affaires politiques, ne connaissant que leurs devoirs, ils n'ont ni la volonté ni le pouvoir de nuire; si leurs principes avoient été connus, ils n'auroient pu paroître un seul instant coupables aux yeux du gouvernement. Je ne prétends pas faire ici leur apologie. Etranger par état à cette classe malheureuse, n'ayant même aucun parent parmi ces honorables victimes, je ne suis que l'écho de tous les hommes raisonnables et sensibles. La justification des prêtres qu'on persécute avec tant d'acharnement, est dans le témoignage de tous les français. A l'exception des éternels ennemis de tout ordre social qui se font un plaisir barbare de désoler, de torturer l'humanité, et d'avilir la France, aux yeux de l'Europe et de l'univers entier, tous les vrais patriotes s'unissent pour demander qu'on fasse cesser des proscriptions qui les affligent et qui les déshonorent.

PARIS, 30 frimaire.

Une habitude de longues années me jette en conversant, dans des fautes involontaires, si toutes fois ce que je vais dire est réellement fautive. Par exemple, je dirai: tel édit, en 1602, a été scellé à S.-Cloud, au lieu de dire a été scellé à *Cloud*. - Des différens morceaux que j'aie le plus admirés, de ce grand peintre, c'est sa tête de Sainte-Anne, au lieu de dire sa tête d'Anne. - J'ai vu aujourd'hui un homme de Saint-Cyr, je devois dire un *homme de Cyr*. - Les gens les plus tranquilles des environs sont les garçons de Saint-Pierre, pour dire les *garçons de Pierre*. - J'ai vu autrefois bien des églises; mais je n'ai jamais vu Sainte-Claire; il falloit dire *je n'ai jamais vu Claire*. - Existe-t-il véritablement une loi qui supprime le mot de saint ou de sainte avant le nom de certaines rues, villes ou lieux? ou n'est-ce pas aux Chaumettes et aux Héberts qu'il faut attribuer ce changement? - Je penche à croire qu'il n'y a pas de loi à cet égard, avec d'autant plus de raison que les actes du corps législatif, même du 17 brumaire dernier et jours suivans, contiennent l'expression anciennement reçue de commune de Saint-Cloud, et non pas commune de Cloud».

--- Les généraux en chef des armées d'Italie, du Rhin et de Batavie, Massena, Moreau et Brune, viennent d'adresser, chacun en particulier, aux soldats sous leurs ordres, une proclamation qui contient l'expression de leurs sentimens sur le nouveau pacte social. Le général Brune pense que le bonheur des français est assuré par la nouvelle constitution, parce que les émigrés sont à jamais exclus du territoire de la république, et que les acquéreurs des domaines nationaux ne seront jamais troublés dans leurs possessions. Si la constitution ne contenoit point d'autre gage du bonheur des français, que les deux articles cités avec tant de complaisance par le général Brune, nous doutons qu'elle eût jamais le libre assentiment de la nation française.

--- Quatre cents blessés, français ou cisalpins, sont arrivés à Lyon, le 21, ils viennent de Grenoble où règne une maladie épidémique, nous en recevons aujourd'hui la confirmation: ne seroit-il pas prudent de prendre des mesures à cet égard?

--- Chaque jour il arrive à Lyon de nouvelles troupes et le délégué des consuls a demandé 400,000 f. au commerce de cette ville.

--- Une gazette accréditée en Allemagne trace ainsi les plans de la coalition pour la campagne prochaine. En Italie, 180 mille hommes autrichiens napolitains et piémontais, agiront offensivement, et tâcheront de pénétrer en France par la Provence et le Dauphiné. L'armée russe, forte de 80 mille combattans, se portera, sous le commandement du maréchal Suwarow, vers la Suisse et le Haut-Rhin. Toutes les troupes d'Empire, renforcées d'un grand nombre de paysans armés (et de quelques régimens autrichiens), seront employées au siège de Mayence et au blocus d'Ehrenbreitstein. En même-temps, l'archiduc Charles, à la tête de cent mille autrichiens, marchera directement sur Luxembourg et la Meuse: en outre, vingt mille russes seront débarqués en France, dans les départemens de l'Ouest, pour opérer une diversion puissante et avantageuse au plan général d'attaque.

--- Les cisalpins réfugiés ont laissé peu de regrets à Grenoble, d'où ils viennent d'être renvoyés: on raconte d'eux plus d'une gentillesse qui fait peu d'honneur à la délicatesse *ultramontaine*. Un cafetier, nommé Laroche, touché de la misère de quelques-uns d'entr'eux, avoit soin de mettre tous les jours, dans un coin de la salle, un panier dans lequel se trouvoient plusieurs morceaux de pain, de maniere à ce qu'on pût le prendre et les emporter sous sa roupe ou sous son manteau, sans qu'on pût s'en apercevoir. Lorsqu'ils demandoient de l'eau-de-vie, on la donnoit gratis à ceux qu'on pressentoit être sans argent; cependant on a volé au citoyen Laroche deux couverts d'argent et deux cuilliers à café. Ce n'est pas tout, le citoyen Laroche ayant essayé un jour de mettre le *hola* dans une discussion un peu vive qui s'étoit élevée chez lui, on le menaça de le battre et de le chasser de sa maison. Le café est resté fermé jusqu'au départ de ces messieurs. Ils sont partis sans parler des couverts d'argent: comme les frères de Joseph, ils emportent la coupe d'or: on sait jusqu'à quel point les réfugiés d'Italie sont de la race de *Jacob*.

--- Les conseillers d'état paroissent nommés. On en cite du moins plusieurs. Ils seront au nombre de 28; mais leur nombre n'est pas déterminé par la constitution: ainsi il peut s'accroître à la volonté du premier consul.

--- L
de sièg
qui a e

--- O
paysans
en ont

--- O
a dema
dans sa

--- L
tuer, sa
acheté

--- C
révolut
On a l

enfonc
du gran

L'A
jours e
à-dire
et fort

Le g
tous le

s'occup
de la d

pités d
mentir

un reg
chées c

corrom
véteme

de leu
vouées

avoient
force

homme
entrer

n'étoie
phes l

famille
rir. Q

Qu'est
Qu'est

Il a été
d'inno

des hor
bes gé

trouver
vie, n

suyé to
leurs v

Tandis
de la l

courtis
sang de

n'osoie
videnc

à la p
soient-
nous m

-- La ville de Caen est de nouveau déclarée en état de siège, depuis le départ du général Dupont-Chaumont, qui a emporté bien des regrets.

-- On dit qu'à Dissentis, dans le pays des Grisons, les paysans se sont soulevés contre les autrichiens, et qu'ils en ont massacrés 300.

-- On dit que le renfort de troupes anglaises que Nelson a demandé, est destiné à accompagner le roi de Naples dans sa capitale, et à lui servir de garde-du-corps.

-- Les autrichiens ont forcés les juifs d'Ancone de restituer, sans indemnité, l'argenterie des églises, qu'ils avoient achetée.

-- On a fait, avant-hier, à la bourse de Paris, une révolution à Constantinople, à l'aide de Passwan-Oglou. On a tué dix mille personnes, brûlé le fauxbourg Péra, enfoncé les portes du sérail. On est très-inquiet sur le sort du grand-seigneur; on a oublié de le poignarder.

L'Annuaire météorologique annonce, pendant les treize jours composant la constitution boréale prochaine, c'est-à-dire, à dater d'hier 29, jusqu'au 11 nivose, de *belles et fortes gelées*. Il ne s'est pas trompé jusqu'à ce jour.

VARIÉTÉS.

Sur les religieuses.

Le gouvernement paternel qui s'éleve sur les ruines de tous les crimes, de toutes les atrocités révolutionnaires, s'occupe du sort des rentiers de l'état; il s'occupe même de la destinée des vénérables pasteurs qu'on avoit précipités dans des cachots, parce qu'ils n'avoient pas voulu mentir à Dieu et à leur conscience. Qu'il jette donc aussi un regard de protection sur ces infortunées qu'on a arrachées de leur cloître, pour les exiler au milieu d'un monde corrompu où elles sont délaissées, sans consolation, sans vêtemens et sans pain. Elles s'étoient dévouées, à la fleur de leur âge, à une religion consolante; elles sont dévouées, aujourd'hui, à un malheur sans exemple; elles avoient promis de vivre et de mourir pour Dieu; on les force maintenant de mourir lentement au milieu des hommes qui les persécutent; et cependant, quand elles entrèrent avec héroïsme dans ces cellules paisibles qui n'étoient pas toujours des tombeaux, comme les philosophes l'ont dit, après avoir abdiqué l'héritage de leurs familles, elles avoient apporté une dot qui devoit les nourrir. Qu'est devenue cette dot? Elle a été dévorée. Qu'est devenu l'autel où elles prioient? Il a été renversé. Qu'est devenu le lit où elles repositoient leurs têtes? Il a été brûlé. Qu'est devenu enfin ce cortège de bonheur et d'innocence qui les accompagnoit? Il est perdu au milieu des horreurs de la révolution. Hélas! plusieurs de ces colombes gémissantes ne sont rentrées dans le monde que pour y trouver un échafaud. Celles qui ont été condamnées à la vie, n'ont plus été que le rebut de la pitié; elles ont essuyé tous les outrages, toutes les injures: leurs noms et leurs vêtemens ont été la proie des théâtres obscènes..... Tandis que les parvenus de la révolution, que des tyrans de la France, que des fournisseurs infidèles, que des courtisannes, buvoient scandaleusement les larmes et le sang de la patrie, les filles de la religion et du malheur n'osoient pas se permettre une seule plainte contre la providence, elles n'osoient pas mendier un morceau de pain, à la porte de ceux qui les avoient dépouillées... Que faisoient-elles donc? Elles disoient à leurs bonreaux: *Faites-nous mourir; mais ne nous maudissez pas, nous prie-*

rons pour vous le Dieu des miséricordes.... Dans une misérable cabane consacré par leur présence, et dont les meubles grossiers relevoient encore l'éclat, elles se rassembloient, elles y formoient un oratoire. C'étoit-là que réunies par l'infortune et la prière, elles faisoient monter, jusqu'au trône de Dieu, cet encens d'une vertu douce et inaltérable, et croyoient, dans la plus touchante des illusions, retrouver le bonheur et la paix de leur couvent.

Il faut le dire pour la gloire immortelle des religieuses; très-peu d'entre elles ont été souillées par l'air infect qu'elles ont respiré au sortir du cloître; très-peu d'entre elles ont déserté les autels du vrai dieu pour les autels de Baal. Elles se sont dévouées au service des malades et des pauvres, leurs véritables amis, leurs plus dignes frères, les meilleurs amis d'un dieu pauvre et souffrant; et du fond des prisons, des asyles sacrés de l'indigence, elles rapportoient dans leurs cœurs le sentiment si consolant d'avoir servi l'humanité; mais quand, à leur tour, elles deviendront vieilles, et infirmes; quand elles élèveront des bras languissans vers le ciel, quels cœurs entendront leurs plaintes? Hommes durs et impitoyables!... détachez-vous de votre trésor quelques parcelles pour les soulager? Osez-vous quitter vos fêtes et vos festins, pour porter des paroles de consolation à ce sexe si intéressant dans la souffrance, à qui le législateur de l'évangile n'a voulu adresser que des paroles de bonté et d'indulgence? non, vous passerez froidement auprès de leurs demeures: leurs gémissemens n'arriveront point jusqu'à votre ame, et vous ne daignerez pas même, quand elles ne seront plus, vous débarrasser de leurs cendres.

C'est aux dépositaires de l'autorité à faire disparaître ce scandale barbare; tant d'hommes avides assiègent les portes de la fortune et de la faveur! tant de vils mercenaires mendient des honneurs qui les déshonorent, et des biens qui les appauvrissent! tant d'esclaves veulent traîner des fers dorés!... Il faut enfin que la vertu et la pauvreté obtiennent, je ne dis pas des bienfaits, je ne dis pas des secours, mais la dette sacrée hypothéquée sur toute une nation qui se dit grande et généreuse. Il faut dédommager les religieuses de tous les sacrifices qu'elles ont faits; du toit de leurs peres qu'elles ont quitté; des biens qu'elles ont abandonnés à leurs parens; il faut leur rendre cette dot qui doit être inscrite sur le livre de la vie, et non sur celui de la mort. Songez que depuis dix ans, dans l'abandon le plus affreux, elles ont touché avec exactitude, au lieu de ce qui leur étoit dû, les longs arrérages de la souffrance.

Consuls, ministres, gouvernans qui allez enfin annoblir la fortune publique, approchez de ces malheureuses victimes pour lesquelles je réclame votre protection: approchez et soyez justes!

COMMISSIONS LEGISLATIVES.

Conseil des cinq-cents, Séance du 28 frimaire.

Le commissaire central du département de la Seine-Inférieure, fait part des circonstances qui ont accompagné à Rouen la publication de la constitution de l'an 8.

La garde nationale, les troupes de ligne et les autorités constituées ont parcouru les principaux quartiers de cette commune; un grand concours de citoyens les a précédés et suivis. Par-tout le peuple a manifesté sa joie, et regardé cette publication comme le prélude de la paix.

Messé fait adopter une résolution qui porte que les

pièces des procédures seront délivrées *gratis* à chaque accusé.

-- Mention honorable.

Séance du 29.

Plusieurs messages sont adoptés par les consuls.

Le premier demande des mesures législatives additionnelles à celles déjà existantes pour accélérer l'établissement des nouvelles mesures.

Le second demande une loi qui régularise les dépenses que le ministre des relations extérieures a été autorisé à faire par le directoire ; 1°. pour l'entretien des français détenus dans le Levant et en Barbarie ; 2°. pour l'indemnité à accorder à la légation de Rastadt ; 3°. pour la translation des archives de son département.

Thibaut, organe de la section des finances, fait un rapport sur le paiement de ce qui reste dû à la famille du général Duphot, sur l'indemnité qui lui a été accordée. Il propose en conséquence un projet de résolution portant que la somme de 142 mille francs, restant due sur celle de 150 mille francs accordée, sera acquittée sur les fonds destinés aux dépenses du ministre de la guerre pour l'an 7.

Le projet est adopté.

Béranger fait prendre une résolution qui fixe le prix des poudres et salpêtres pour le dernier semestre de l'an 7 et pour l'an 8.

Le prix sera de 1 fr. 40 cent. par kilogrammes de salpêtre pur, excepté dans le département de l'Indre, d'Indre et Loire, Loir et Cher, Maine et Loire, Vienne et Deux-Sevres ; dans lesquels le prix sera de 1 fr. 60 cent. par kilogramme, et à Paris, Lyon et Marseille, où le prix est fixé à 1 franc 50 cent.

Le prix du salpêtre provenant des ateliers situés dans le territoire français ne pourra excéder 2 fr. 15 cent. par kilogramme.

Arnould (de la Seine) fait prendre une résolution portant que les rôles de la contribution foncière de l'an 8, tant en principal que centimes additionnelles, ne consisteront qu'en une simple copie de ceux de l'an 8.

Ludot présente un travail sur la nouvelle organisation forestière. — La commission en ordonne l'impression et l'ajournement.

La section des inspecteurs annonce que 322 membres du conseil des cinq-cents ont signé le registre d'acceptation de la constitution, ce qui, vu le nombre des membres en congé et en mission, et celui des députés exclus, fait plus des sept huitièmes de la totalité du conseil.

Gaudin fait adopter la résolution suivante :

Art. Ier. Les ingénieurs et élèves des écoles d'application dépendantes du ministère de l'intérieur, qui sont de l'âge de la réquisition ou de la conscription, sont rappelés et maintenus à leur poste respectif.

II. Ils y seront à la disposition du ministre de la guerre, comme le sont les élèves des ponts et chaussées, d'après les lois des 9 mars et 16 septembre 1793.

Conseil des anciens, séance du 27 frimaire.

Le commission sanctionne plusieurs résolutions. La première concerne le tarif de la poste aux lettres ; l'autre

ouvre des crédits à différens ministres ; la troisième établit un octroi municipal dans huit communes.

Séance du 28.

Cornet, au nom de la section des inspecteurs, informe la commission, qu'à peine les registres d'acceptation et de la non-acceptation de l'acte constitutionnel, ont été ouverts dans le secrétariat de cette section, 162 membres du conseil des anciens ont été apposer leurs signatures sur le registre d'acceptation.

Il fait remarquer que les 25 membres de la commission ne sont pas compris dans les 162, parce qu'ils avoient signés la constitution ; que plusieurs, en congés, en mission, ont envoyé leurs adhésions, d'où il résulte que presque l'unanimité du conseil des anciens a accepté la constitution.

Le rapporteur ajoute que les secrétaires-rédacteurs, les huissiers, les employés, ainsi que l'imprimeur du corps législatif, ont également apposé leur signature sur le registre d'acceptation, et qu'enfin celui de non-acceptation ne présente de signature que celle de l'archiviste Camus et d'un autre.

Un membre propose d'adopter la résolution qui statue sur les jugemens rendus et les actes passés à Valenciennes et places environnantes, lorsqu'elles furent envahies par l'ennemi.

Après quelques débats, la résolution est approuvée.

Le commissaire central de Seine-Inférieure, et l'administration municipale félicitent le conseil sur les journées du 18. Ils expriment leur confiance dans le héros de l'Italie et des hommes qui doivent le seconder.

Séance du 29.

Sur le rapport de Laloi, au nom de la section de législation, la commission a approuvé la résolution d'hier, portant qu'il sera délivré gratis, à chaque accusé, une copie de la procédure.

Le commissaire près l'administration centrale de la Seine Inférieure, écrit de Rouen, en date du 28, qu'un très-grand nombre de citoyens de toutes les classes, s'empresrent d'apposer leurs signatures sur le registre d'acceptation, en qu'en général, on regarde dans cette commune le nouvel acte constitutionnel comme le terme des agitations politiques.

Les administrateurs centraux d'Eure et Loir annoncent que la constitution a été proclamée dans leur arrondissement, avec la plus grande pompe, et au milieu des acclamations universelles.

La commission ordonne la mention de ces deux lettres au procès-verbal, ainsi que plusieurs adresses de félicitations sur les journées de brumaire.

La séance est indiquée à demain.

Spectacles du 1er nivôse.

THEATRE MONTANSIER-VARIETES. Qui a Bu Boira. Les Fausses Consultations. La Prisonniere. Cadet misantrope.

THEATRE DES JEUNES ARTISTES. Le Petit-Poucet. ou l'orphelin de la forêt. La Basso-Manie.